

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 29 MAI 2017 A 18 HEURES 30

L'an deux mille dix-sept, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 mai, s'est réuni à la Salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Jean BERNARD

Présents : Jean BERNARD, Julien BRENIERE, Christian DURAND, Jérôme ARNAUD, André DI VUOLO, Camille BONNET, Jessica GUIARD, Marie-Jeanne FAURE, Chantal EYMEOD, Marc AUDIER, Danielle BENOIT-CRESPIN, Mireille SERRES, Gérard MARCELLIN, Jehanne MARROU, Chantal FRANCOIS, Bernard FANTI, Marc VIOSSAT, Didier STEINVILLE, Pierre VOLLAIRE, Pierre DOUSSOT, Gustave BOSQ, Valérie ROSSI, Jean Louis GLEIZE, Jacques GASQUET, Yves LELONG, Chantal ROUX, Valérie GRECARD, Victor BERENGUEL, Raymond HONORE.

Absents excusés : Jean-Marie BARRAL donne pouvoir à Julien BRENIERE, Véronique PONS donne pouvoir à Camille BONNET, Jean-Pierre GANDOIS donne pouvoir à Victor BERENGUEL, Gérard GARNIER donne pouvoir à Pierre VOLLAIRE, André DIDIER donne pouvoir à Marc VIOSSAT, Colette GARCIN donne pouvoir à Mireille SERRES, Franck BERNARD BRUNEL donne pouvoir à Chantal EYMEOD, Georges GAMBAUDO donne pouvoir à Valérie GRECARD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067742-20170529-201706061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2017

RAPPORT N° 2017/130 : 4-1 Personnels titulaires et stagiaires : ajustement du tableau des effectifs.

La Présidente rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer l'emploi suivant permanent à temps non complet pour le service de la Maison de Services au Public :

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

Poste créé	Intitulé du poste	Date d'effet	Temps de travail
Adjoint Administratif territorial	Agent accueil	15/06/2017	30 h hebdomadaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente, entendue et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs comme indiqué.
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer toutes les pièces relatives à cette décision,
- **D'INSCRIRE et PRELEVER** les crédits correspondants à la rémunération et aux charges de ce poste au budget communautaire 2017, chapitre 012.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,

Chantal EYMEOD



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 29 MAI 2017 A 18 HEURES 30

L'an deux mille dix-sept, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 mai, s'est réuni à la Salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Jean BERNARD

Présents : Jean BERNARD, Julien BRENIERE, Christian DURAND, Jérôme ARNAUD, André DI VUOLO, Camille BONNET, Jessica GUIARD, Marie-Jeanne FAURE, Chantal EYMEOD, Marc AUDIER, Danielle BENOIT-CRESPIN, Mireille SERRES, Gérard MARCELLIN, Jehanne MARROU, Chantal FRANCOIS, Bernard FANTI, Marc VIOSSAT, Didier STEINVILLE, Martine ASSANDRI, Pierre VOLLAIRE, Pierre DOUSSOT, Gustave BOSQ, Valérie ROSSI, Jean Louis GLEIZE, Jacques GASQUET, Yves LELONG, Chantal ROUX, Valérie GRECARD, Victor BERENGUEL, Raymond HONORE.

Absents excusés : Jean-Marie BARRAL donne pouvoir à Julien BRENIERE, Véronique PONS donne pouvoir à Camille BONNET, Jean-Pierre GANDOIS donne pouvoir à Victor BERENGUEL, Gérard GARNIER donne pouvoir à Pierre VOLLAIRE, André DIDIER donne pouvoir à Marc VIOSSAT, Colette GARCIN donne pouvoir à Mireille SERRES, Franck BERNARD BRUNEL donne pouvoir à Chantal EYMEOD, Georges GAMBAUDO donne pouvoir à Valérie GRECARD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067742-20170529-201706062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2017

RAPPORT N° 2017/131 : 5-3 Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : désignation de deux contribuables domiciliés hors du périmètre de l'EPCI suite au décès de l'un des commissaires

Par délibération n° 2017- 53 du 27 février 2017, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon a procédé à la proposition de membres pour le renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Suite au décès du commissaire titulaire domicilié en dehors du périmètre de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, il convient de proposer deux contribuables domiciliés hors du périmètre de l'EPCI, afin que les services fiscaux puissent désigner un nouveau commissaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente, entendue et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **DE PROPOSER** les deux contribuables domiciliés hors périmètre de l'EPCI suivants en remplacement du commissaire titulaire comme suit :

Commune membre	Nom	Adresse
Puy Sanières	Gisèle BERTRAND	La Plaine 05230 AVANCON
St Apollinaire	Bernard STOUPIY	20 Rue du Centre 05 000 GAP

- **DE STIPULER** que la liste adressée aux Services fiscaux a été établie conformément à l'article 1650 du CGI, sur proposition des communes membres de l'EPCI.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 29 MAI 2017 A 18 HEURES 30

L'an deux mille dix-sept, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 mai, s'est réuni à la Salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Jean BERNARD

Présents : Jean BERNARD, Julien BRENIERE, Christian DURAND, Jérôme ARNAUD, André DI VUOLO, Camille BONNET, Jessica GUIARD, Marie-Jeanne FAURE, Chantal EYMEOD, Marc AUDIER, Danielle BENOIT-CRESPIN, Mireille SERRES, Gérard MARCELLIN, Jehanne MARROU, Chantal FRANCOIS, Bernard FANTI, Marc VIOSSAT, Didier STEINVILLE, Martine ASSANDRI, Pierre VOLLAIRE, Pierre DOUSSOT, Gustave BOSQ, Valérie ROSSI, Jean Louis GLEIZE, Jacques GASQUET, Yves LELONG, Chantal ROUX, Valérie GRECARD, Victor BERENGUEL, Raymond HONORE.

Absents excusés : Jean-Marie BARRAL donne pouvoir à Julien BRENIERE, Véronique PONS donne pouvoir à Camille BONNET, Jean-Pierre GANDOIS donne pouvoir à Victor BERENGUEL, Gérard GARNIER donne pouvoir à Pierre VOLLAIRE, André DIDIER donne pouvoir à Marc VIOSSAT, Colette GARCIN donne pouvoir à Mireille SERRES, Franck BERNARD BRUNEL donne pouvoir à Chantal EYMEOD, Georges GAMBAUDO donne pouvoir à Valérie GRECARD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067742-20170529-201706063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2017

RAPPORT N° 2017/132 : 5-3 : Désignation de représentants : Désignation de deux représentants au sein de la commission consultative paritaire du SYME05

Modification de la délibération n°2017/20 du 12 janvier 2017

- Vu le Code de l'Energie,
- Vu la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique Pour la Croissance Verte,
- Vu l'article L.2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales créé par l'article 198 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite loi TEPCV),
- Vu l'initiative prise par délibération du 3 novembre 2015 du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes (SyME05) de constituer la commission consultative visée à l'article 198 chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter les échanges de données,
- Vu la délibération du 25 avril 2017 du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes (SyME05) modifiant la règle des représentants,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente, entendue et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE DESIGNER**, les deux représentants au sein de la commission consultative paritaire du SyME05 comme suit :
 - **Jean-Marie BARRAL**
 - **Pierre VOLLAIRE**

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,

Chantal EYMEOD

